



## Présidence française de l'Union européenne

Les priorités des Amis de la Terre • **juin 2008**

[www.amidelaterre.org](http://www.amidelaterre.org)

### Contact presse :

Caroline Prak

Tél. : 33 (0)1 48 51 18 96 • 33 (0)6 86 41 53 43



**Les Amis  
de la Terre**

# 1. Réduire la consommation d'énergie pour lutter contre le changement climatique

## Contexte

Le paquet énergie-climat en discussion au niveau européen est crucial, car il va déterminer l'essentiel de la stratégie européenne de lutte contre les changements climatiques. La proposition de « 3x20 » est en débat (20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique et 20% de production d'énergies renouvelables). Ces éléments sont insuffisants : l'objectif en terme d'efficacité énergétique n'est pas contraignant et l'objectif de réduction des GES devrait être de 30 % au minimum si l'Union européenne veut arriver avec une position forte et crédible dans les négociations internationales clés de Poznan (2008) et de Copenhague (2009).

Dans ce cadre général, les Amis de la Terre travaillent plus spécifiquement sur l'impératif de rénovation thermique des bâtiments (révision de la Directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments). En 2006, l'Europe a publié un plan d'action sur l'efficacité énergétique qui propose une révision de la directive bâtiment de 2002, et la Commission européenne, assistée d'un comité, est responsable de l'adaptation au progrès technique de la directive.

## Position de la France

La lutte contre les changements climatiques a été clairement présentée comme l'une des plus importantes priorités de la Présidence française. Ainsi, à l'issue du Grenelle de l'environnement, Nicolas Sarkozy déclarait : « *Il faut avoir le courage de reconnaître que nous ne pouvons plus définir des politiques en ignorant le défi climatique, en ignorant que nous détruisons les conditions de notre survie* »<sup>1</sup>. Si le gouvernement français se dit prêt à soutenir les 20 % GES et 20 % énergies renouvelables, il ne semble guère disposé à peser pour que les 20 % d'efficacité énergétique deviennent contraignants. La réduction de la consommation d'énergie, enjeu pourtant crucial à l'heure de la hausse du prix du pétrole, sera-t-elle la grande oubliée ?

Concernant la performance énergétique des bâtiments, la feuille de route de la Présidence française prévoit que la proposition de révision de la directive soit présentée à la Commission européenne sous présidence française. La révision pourrait être effective en 2009. Cependant, avec une volonté politique, le gouvernement français peut faire passer ce sujet sous sa présidence.

## » Demandes des Amis de la Terre

Les Amis de la Terre soutiennent l'intégralité des 12 propositions formulées par le réseau Action Climat, dont ils sont membres<sup>2</sup>. Plus spécifiquement, les Amis de la Terre demandent de :

### 1. Rendre contraignant l'objectif de 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2020.

L'efficacité énergétique est pour les Amis de la Terre plus importante encore que le développement des énergies renouvelables. Les objectifs climatiques ne pourront être tenus tant que le gaspillage énergétique massif se poursuit dans tous les secteurs (transports, bâtiment, agriculture, industrie, etc). C'est un enjeu environnemental, mais c'est également un enjeu social majeur.

### 2. Réviser la Directive sur la performance énergétique des bâtiments :

Dans la dynamique lancée par le Grenelle de l'environnement<sup>3</sup>, la France peut et doit initier une révision ambitieuse de la directive bâtiment et impulser une nouvelle politique européenne. Les Amis de la Terre invitent la France à soutenir l'intégration et l'amélioration des dispositions suivantes :

- Supprimer le seuil de 1000 m<sup>2</sup> pour les rénovations thermiques d'envergure. En effet, le parc de petits bâtiments représente une part importante du parc total qu'il ne faut pas négliger. La nouvelle directive devra concerner tous les bâtiments existants et établir un seuil minimal de performance énergétique (de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire) à respecter lors des rénovations ;
- Fixer des seuils minimaux de performance énergétique et de coefficient d'isolation pour chaque équipement mis en vente, afin que le marché des équipements pour les rénovations thermiques soit tiré vers le haut. Cela permettra également que chaque opération de travaux d'économie d'énergie se fasse à un niveau de qualité satisfaisant (équivalent à un niveau de performance énergétique de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire) ;
- Le secteur public devra jouer un rôle plus exemplaire qu'à l'heure actuelle : une date butoir devra être fixée pour que les structures publiques engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments à hauteur de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire.

**3. Ne pas répondre à ces enjeux en recourant à la fausse solution qu'est l'énergie nucléaire** qui, outre ses dangers spécifiques (déchets, démantèlement, accidents, prolifération, etc), ne saurait apporter une réponse sérieuse à la lutte contre le changement climatique.

<sup>1</sup> Voir [http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/grenelle\\_de\\_l\\_environnement\\_prononce.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/grenelle_de_l_environnement_prononce.pdf)

<sup>2</sup> Voir « *Climat-énergie : 12 mesures incontournables pour la présidence française de l'Union européenne* », mai 2008, Réseau Action Climat France et ses associations membres

<sup>3</sup> Voir <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique5> : engagements 1 à 12, chapitre « *Une accélération très volontariste des progrès sur le bâtiment* »

## 2. Stopper le développement des agrocarburants

### Contexte

La Commission européenne propose d'incorporer 10 % d'énergies renouvelables (essentiellement des agrocarburants) dans le secteur des transports à l'horizon 2020. Depuis 2 ans, de très nombreux rapports ont mis en avant les risques d'un développement massif des agrocarburants, rapports émanant des Nations Unies, de la Banque mondiale, du PNUE, du FMI, du PNUD comme de nombreuses ONG dont les Amis de la Terre. Les principales critiques sont les suivantes :

- Les agrocarburants sont probablement peu bénéfiques pour le climat : La prise en compte notamment des émissions liées au changement d'affectation des sols, comme la déforestation ou la conversion de prairies, et l'utilisation d'engrais azotés font que les agrocarburants pourraient avoir un bilan carbone à peine plus intéressant que les carburants fossiles ;
- Les agrocarburants ne réduisent pas les consommations fossiles : Entre aujourd'hui et 2020, plusieurs scénarios de l'Union européenne montrent que la consommation européenne de carburants d'origine fossile devrait croître en Europe même avec incorporation de 10 % d'agrocarburants ;
- Les importations du Sud ont des impacts désastreux : Pour atteindre son objectif d'incorporation, la Commission européenne reconnaît que l'Europe devra importer des agrocarburants produits dans les pays du Sud. Le boom des agrocarburants risque d'exacerber les conséquences d'un modèle d'agriculture industrielle tourné vers l'exportation (menace sur la souveraineté alimentaire en détournant des terres cultivables, hausse des prix alimentaires, expulsion des communautés de leurs terres, déforestation, etc) ;
- Les certifications ne répondent pas au problème clé de la surconsommation : Pour limiter les impacts des agrocarburants, la Commission européenne propose de mettre en place des critères de durabilité (certification). Cette proposition est très insuffisante car la certification ne règle en rien le problème de fond : l'incitation à planter massivement pour produire des agrocarburants dans les pays du Sud. Une certification est un outil de marché qui agit sur l'offre sans remettre en cause le problème d'une demande excessive.

Récemment, c'est le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, M.Schutter, qui a qualifié l'objectif européen d' « irresponsable » et a « appelé au gel de tout investissement dans ce secteur »<sup>4</sup>.

### Position de la France

La position de la France est confuse. Pour le ministère de l'Agriculture, les agrocarburants « ne posent pas de problème. Le chiffre de 10 % est très bas et maîtrisable »<sup>5</sup>, ceci au mépris de la quantité importante de rapports mettant en évidence les risques massifs de la filière. Au contraire, le ministre de l'Ecologie a fait part de son « extrême réserve », sans préciser clairement s'il entendait proposer de revenir sur l'objectif de 10 %.

### » Demandes des Amis de la Terre

**1. Abandon de l'objectif européen d'incorporation de 10 % d'énergies renouvelables (essentiellement des agrocarburants) dans le secteur des transports d'ici 2020 ;**

**2. Ne pas contourner le problème par des modalités d'accompagnement du type normes ou certification,** qui ne permettent pas de répondre au problème clé de la surconsommation en carburants de l'Union européenne.

<sup>4</sup> Le Monde, 2 mai 2008

<sup>5</sup> Source Euractiv, 21 mai 2008.

Voir <http://www.euractiv.fr/priorites-de-lue-elections/article/commission-europeenne-ajuste-reforme-pac-contexte-hausse-mondiale-prix-agricoles-000848>

# 3. instaurer une véritable responsabilité sociale et environnementale des entreprises

## Contexte

Les entreprises multinationales françaises et européennes ont une influence considérable. De taille croissante, elle ont des impacts écologiques et sociaux très importants, parfois catastrophiques (AZF, Erika, ..), en France comme à l'étranger. Mais la législation reste très insuffisante sur leurs obligations environnementales et sociales : le droit français et communautaire est parcellaire, mal appliqué et insuffisamment respecté. A l'échelon international, le droit lié à la responsabilité environnementale et sociale des entreprises reste quasi inexistant.

## Position de la France

La France s'est engagée, dans 9 engagements du Grenelle de l'Environnement <sup>6</sup>, à promouvoir et renforcer en France la responsabilité sociale et environnementale des entreprises : plusieurs points concernent l'échelon européen. Dans son discours à l'issue du Grenelle, Nicolas Sarkozy déclarait : « *Nous allons faire sauter, avec l'Europe, les barrières juridiques pour aller chercher les pollueurs là où ils se trouvent. Il n'est pas admissible qu'une maison-mère ne soit pas tenue pour responsable des atteintes portées à l'environnement par ses filiales. Il n'est pas acceptable que le principe de la responsabilité limitée devienne un prétexte à une irresponsabilité illimitée* » <sup>7</sup>. Le Comité Opérationnel 25 créé pour rendre opérationnels les engagements du Grenelle de l'Environnement a détaillé ces mesures <sup>8</sup>.

## » Demandes des Amis de la Terre

Les Amis de la Terre demandent que la France, comme elle s'y est engagée dans le Grenelle de l'Environnement, initie un processus européen ambitieux sur deux aspects de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises :

### 1. Reporting des entreprises : une loi NRE <sup>9</sup> améliorée et renforcée à l'échelle européenne

La France dispose de la loi NRE (obligeant les entreprises cotées à publier certaines données sur leurs impacts environnementaux et sociaux), dont de nombreux

bilans ont établi les limites. Elle propose de l'élargir à l'échelon européen. De profondes améliorations sont indispensables :

- Clarification du périmètre : l'approche la plus pertinente est de reprendre le périmètre comptable, à savoir le **périmètre groupe** (incluant l'ensemble des filiales) ;
- Elargissement de l'obligation à toutes les entreprises européennes de **plus de 300 salariés** (seuil européen déjà existant pour la réalisation obligatoire d'un bilan social), incluant entreprises publiques et coopératives ;
- Lancement par la France d'un groupe de travail européen pluridisciplinaire dans le cadre de la présidence française de l'UE, sur les **indicateurs de reporting** (besoin d'indicateurs communs à toutes les entreprises, et d'indicateurs sectoriels spécifiques) afin d'avoir une harmonisation des données au niveau européen et, ainsi, des possibilités de comparaison secteur par secteur ;
- Sanction en cas de non publication annuelle des données.

### 2. Responsabilité de la maison-mère sur ses filiales : initier un groupe de travail européen pluridisciplinaire

La mondialisation des activités économiques permet à certaines entreprises de produire dans des conditions environnementales et sociales inacceptables dans de nombreux pays (notamment du Sud), en se dégageant de toute responsabilité, même en cas de pollution avérée. Elles bénéficient d'une quasi-immunité de fait.

Cette question clé doit être débattue dans un groupe de travail européen pluridisciplinaire, initié par la France dans le cadre de la présidence française de l'UE. Il permettra de clarifier les termes du débat, les enjeux, les opportunités, les pistes et les difficultés. Pour ouvrir concrètement ce débat, un exemple concret plus précis est utile : la révision de la Directive sur la pollution des sols. La France doit promouvoir une révision ambitieuse de cette directive.

<sup>6</sup> Voir <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique5>, engagements n°196 à 204 (chapitre 4.6. Une gouvernance écologique pour les acteurs économiques et sociaux)

<sup>7</sup> Voir [http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/grenelle\\_de\\_l\\_environnement\\_prononce.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/IMG/pdf/grenelle_de_l_environnement_prononce.pdf)

<sup>8</sup> Voir « Grenelle de l'Environnement - Chantier 25 : Comité opérationnel « Entreprises et RSE » », rédigé par le Président du groupe Daniel Lebègue

<sup>9</sup> Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, article 116

## 4. Préserver les forêts tropicales

### Contexte

Chaque année 13 millions d'hectares de forêts disparaissent dans le monde. La destruction de ces forêts menace la vie de 350 millions de personnes et entraîne une érosion irréversible de la biodiversité.

Exploitation des bois précieux, coupes rases pour alimenter l'industrie papetière ou encore conversion en champs géants de palmier à huile ou de soja pour l'exportation : **les forêts tropicales sont malades de la boulimie de consommation des pays du Nord.**

Les mécanismes européens actuels ne permettent pas de lutter efficacement contre l'importation illégale de bois tropical. Des modifications sont indispensables dans le cadre du plan d'action européen FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade). En outre, l'Union européenne doit faire évoluer sa réglementation de manière à promouvoir l'utilisation de bois locaux.

### Position de la France

Le ministre de l'Ecologie s'est déclaré favorable à une loi contre le bois illégal au niveau communautaire. Il précise dans un communiqué du 29 mai : « *Je souhaite que la France soit attentive pendant sa présidence de l'Union Européenne à ce que les textes relatifs aux compléments législatifs de la certification européenne FLEGT et à la déforestation évitée trouvent le meilleur consensus et aboutissent rapidement* ». En outre il est nécessaire que la France montre l'exemple en mettant en oeuvre l'objectif du Grenelle de l'Environnement <sup>10</sup> : 100 % de bois éco-certifiés en 2010 dans les constructions de l'Etat.

### » Demandes des Amis de la Terre

**1. Lutte contre le commerce de bois illégal**  
**Dans le cadre du plan d'action FLEGT, la France doit soutenir l'adoption d'un cadre juridique européen contraignant garantissant que seul du bois d'origine légale entre en Europe, la charge de la preuve incombant à l'importateur.** Ce dispositif communautaire doit être complété dans le droit pénal français afin de pouvoir rechercher la responsabilité des entreprises françaises impliquées dans l'exploitation et le commerce de bois illégal (notamment par la création du délit de recel de bois illégal).

**2. Fonds pour enrayer la déforestation**  
Dans le cadre du protocole de Kyoto, la France doit appuyer la mise en place d'un fonds international de lutte contre la déforestation (mécanisme « déforestation évitée ») et s'opposer à une gestion par un « marché de carbone » compte tenu des risques élevés qu'il comporte (transparence, fiabilité, vérification, contrôle). Ce fond doit permettre de s'attaquer aux causes profondes de la déforestation (notamment les conflits fonciers) et être orienté vers la gestion par les communautés des ressources forestières. Pour atteindre cet objectif, la France peut, par exemple, prendre l'initiative de proposer une double tutelle du mécanisme « déforestation évitée » (Convention Climat et Convention pour la Diversité Biologique).

**3. Achat responsable de bois**  
La France doit initier, au niveau communautaire, une réforme des règles de passation des Marchés Publics permettant d'encourager l'utilisation de bois local pour limiter l'impact transport des bois importés.

<sup>10</sup> <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique5>.

Pour cela, la France doit notamment mettre en place un système d'évaluation et de suivi de cet objectif et un centre de ressources permettant d'identifier les systèmes de certifications les plus crédibles et d'écarter les moins rigoureux

## 5. Contrôler les projets financés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

### Contexte

La BEI, bras financier de l'UE, est aujourd'hui l'institution financière internationale publique la plus puissante au monde en terme de volume de prêts (plus de 45 milliards d'euros/an, soit plus du double de la Banque mondiale). Le Conseil de l'UE vient de lui attribuer un nouveau mandat pour intervenir dans les pays en développement (ACP, Amérique Latine, Asie) sur la période 2007-2013, d'environ 5 milliards d'euros par an. Dans ces zones, la BEI doit agir dans le cadre de la politique de coopération de l'UE, et se présente elle-même comme une banque de développement.

Pourtant, quand elle intervient en dehors de l'UE, la BEI n'est liée par aucune norme environnementale et sociale précise. Agissant dans l'opacité, sans capacité d'expertise à la hauteur de ses moyens financiers, la BEI fait preuve d'un retard considérable par rapport aux autres institutions financières internationales (Banque mondiale ou banques régionales de développement), elles-mêmes pourtant critiquées pour leurs lacunes. En pratique, la BEI répond avant tout aux besoins de ses clients, principalement des entreprises multinationales occidentales, et non aux besoins de développement des pays du Sud. **La BEI est aujourd'hui impliquée dans des projets destructeurs dans les pays en développement** : méga-projets miniers, projets d'énergies fossiles, grands barrages notamment.

Le 25 mars 2008, suite à la demande d'ONG dont les Amis de la Terre, la BEI a lancé une consultation sur la révision de ses normes environnementales et sociales. C'est une opportunité pour une réforme en profondeur de la BEI.

### Position de la France

La France est l'un des actionnaires principaux de la BEI : elle a donc une responsabilité importante. La France s'est engagée, dans le Grenelle de l'Environnement<sup>11</sup>, à promouvoir des critères environnementaux dans les institutions internationales, notamment la Banque européenne d'investissement, nommée explicitement.

### » Demandes des Amis de la Terre

Les Amis de la Terre demandent que la France mette à profit la Présidence française de l'Union européenne pour intervenir fermement au sein de la BEI sur deux aspects complémentaires :

1. Afin de respecter son mandat de développement, et d'éviter la destruction de l'environnement et des conditions de vie des populations causée par des projets miniers, **la BEI doit instaurer un moratoire sur le financement de projets miniers en Afrique, tant qu'elle n'a pas réformé ses pratiques** ;

2. Dans le cadre de la consultation des parties prenantes sur la révision des normes environnementales et sociales de la BEI, les Amis de la Terre recommandent au gouvernement français de demander à la BEI la mise en oeuvre des sept points suivants :

- Adoption d'une procédure publique de suivi et contrôle des projets ;
- Elaboration d'une politique précise de consultation et de consentement des populations affectées par les projets, incluant les populations vulnérables (peuples indigènes notamment)
- Exigence du respect dans tout projet financé des droits humains tels que garantis par les Conventions signées par l'UE ;
- Evaluation et objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de projets financés par la BEI, en cohérence avec les objectifs climat de l'UE ;
- Exigence de publication, projet par projet, des revenus dans le secteur des industries extractives, suite à l'adhésion de la BEI au processus ITIE (Initiative de Transparence des Industries Extractives) ;
- Définition de no go zones (zones dont l'importance écologique ou culturelle mondiale ou le risque de conflit justifie l'interdiction des projets à risque) ;
- Mise en place d'un mécanisme de plainte permettant aux populations affectées de déposer un recours dans tout projet financé.

<sup>11</sup> Voir <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique5>, engagement n° 226

## 6. Définir des objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets

### Contexte

**La révision de la Directive cadre sur les déchets** entre en seconde lecture. La commission Environnement du Parlement européen a voté le 8 avril dernier en faveur d'une société de la prévention et du recyclage. C'est maintenant au Conseil de l'Union européenne de suivre cet exemple. Le vote en séance plénière commence le 16 juin au Parlement. La proposition en discussion est très mauvaise, en recul par rapport au texte actuel sur de nombreux points (définition des déchets et « sous produits », valorisation énergétique de l'incinération, suppression des directives sur les déchets dangereux et les huiles usagées) : elle doit impérativement être modifiée.

### Position de la France

Dans le cas d'une absence d'accord en seconde lecture entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, c'est une procédure de conciliation qui déterminera le texte final de la Directive. La France a pour objectif dans ce cas d'obtenir un accord coûte que coûte. L'accord qui sera adopté ne doit pas manquer d'ambition, la Directive cadre sur les déchets étant le texte à la base de la politique des déchets en Europe.

### » Demandes des Amis de la Terre

Les Amis de la Terre demandent que la France, comme elle s'y est engagée dans le Grenelle de l'Environnement<sup>12</sup>, initie une réduction en volume et en toxicité des déchets :

#### 1. Directive cadre déchets

La France doit peser pour améliorer la réglementation européenne sur les déchets, notamment par :

- L'instauration d'objectifs contraignants de prévention et de recyclage ;

- La mise en place d'une hiérarchie contraignante à 5 niveaux, en tant que règle générale (prévention, réemploi, recyclage, valorisation, élimination). Ceci permettra les concrétisations au niveau de la prévention des déchets et du recyclage ;

- Le refus de la requalification de l'incinération comme opération de « valorisation énergétique ».

#### 2. Prévention des déchets

La prévention des déchets, et notamment leur réduction restera illusoire tant que les producteurs n'y seront pas incités. Ainsi, la responsabilité du producteur est cruciale, qu'elle soit financière ou matérielle. Il faut inciter à une augmentation significative de la durée de vie des produits. Plusieurs pistes sont à développer, notamment par l'instauration de groupes de travail :

- La Responsabilité élargie des producteurs est un moyen de les intéresser au devenir de leurs produits. Il s'agit de l'internalisation des coûts. Une responsabilité intégrale permet un effet incitatif ;

- Le développement de l'économie de fonctionnalité. Dans ce cas, la responsabilité est matérielle. Lorsque le producteur reste propriétaire de son bien, il est alors directement intéressé à le concevoir pour qu'il dure le plus longtemps possible. Un groupe de travail doit être lancé au niveau européen pour identifier les leviers permettant le développement de ces pratiques ;

- Le développement d'une taxation incitative pour les ménages, sur le modèle de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ;

- La modulation de la TVA, notamment pour la promotion des produits durables ;

- Des incitations, également par la TVA, à la promotion de la réparation (TVA réduite pour SAV).

<sup>12</sup> Voir <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/spip.php?rubrique5>, chapitre 3.5. La prévention des déchets et des polluants liés comme avantage compétitif pour les entreprises et les territoires

# 7. Orienter les aides publiques de la PAC vers des agricultures durables

## Contexte

L'agriculture est au coeur d'une crise internationale majeure à plusieurs titres :

- **Effondrement de la biodiversité** : 80% des légumes cultivés il y a cinquante ans ont disparu ;
- **Crise énergétique** : L'agriculture industrielle doit ses performances économiques à l'usage massif d'une énergie fossile bon marché. Fortement mécanisée et standardisée, elle est devenue dépendante des ressources fossiles. Un agriculteur états-unien consomme 80 fois plus d'énergie pour produire 1 kg de riz qu'un paysan philippin ;
- **Destruction des sols et pollutions environnementales** : Le labour, l'usage de lourds tracteurs, l'utilisation intensive de produits chimiques d'origine fossile ont conduit à négliger la santé des sols et à les détruire ;
- **Concentration agroalimentaire** : L'agriculture industrielle est destinée à la grande distribution et liée à l'industrie agro-alimentaire. Les aliments sont issus de variétés standards, de plus en plus insipides, déséquilibrés et souvent chargés de résidus de pesticides, et peuvent en outre être issus de plantes manipulées (OGM) ;
- **Logique financière des échanges internationaux** : En 30 ans, le commerce alimentaire international a augmenté de 182 %. Dans une agriculture mondialisée, le prix à payer pour le commerce des aliments est la faim au Sud, d'importants problèmes sanitaires au Nord dus à la standardisation et à la dégradation de la qualité des aliments et la destruction écologique ;
- **Alimentation occidentale trop carnée** : On consomme actuellement au Nord trois fois la dose journalière de protéines animales nécessaire, entraînant surconsommation de terres et surexploitation de l'eau, excès de lisiers et gaz à effet de serre.

Au niveau européen, 90 % du budget de la Politique Agricole Commune favorise les grandes fermes industrielles à production élevée aggravant les problèmes environnementaux et les inégalités sociales.

La Commission Européenne vient de présenter ses conclusions sur le bilan de santé de la PAC et la France veut profiter de sa présidence de l'UE pour lancer les réflexions sur la PAC d'après 2013.

## Position de la France

La France se dit opposée à la suppression progressive des aides agricoles et à leur élimination totale en 2025 comme le proposent certains Etats (Danemark). Le ministre français de l'Agriculture propose de réformer la PAC afin « *qu'elle soit plus équitable, plus préventive et plus durable* »<sup>13</sup>.

Si la France souhaite bien défendre le budget de la PAC, le modèle d'agriculture qu'elle souhaite favoriser n'est pas clairement défini. Quelle sera sa volonté de défendre les emplois, la vie des territoires, des modes de productions économes en ressources et non polluants ?

## » Demandes des Amis de la Terre

A l'heure du bilan de santé de la PAC, mais aussi de la hausse des prix mondiaux des produits agricoles et des émeutes de la faim dans de nombreux pays, les Amis de la Terre demandent que la Politique Agricole Commune défende :

- La vocation alimentaire de l'agriculture et le principe de la souveraineté alimentaire. Le développement récent de monocultures (soja, palmiers à huile, ...) au détriment des cultures vivrières a des conséquences catastrophiques sur l'environnement, sur les conditions de vie des populations locales et sur l'accès à l'alimentation ;
- Le conditionnement des soutiens à de réels engagements environnementaux, notamment mettre en place des systèmes de production qui préservent les sols et la qualité de l'eau, économes en énergie et en intrants et adaptés à leur territoire ;
- L'orientation des pratiques d'alimentation animale vers l'autonomie en protéines ;
- Les formes d'agriculture régionales qui préservent l'emploi, la vie des territoires et le climat ;
- La biodiversité domestique, avec notamment des semences et des races animales rustiques adaptées aux conditions pédoclimatiques locales.

<sup>13</sup> Conférence internationale sur l'avenir de la PAC, Danemark

